

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZOTIQUE

AVIS PUBLIC

Est par la présente donné par le soussigné que lors de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Zotique tenue le **jeudi 28 janvier 2021 à 20 heures**, le conseil municipal a adopté un avis d'intention favorable quant aux recommandations formulées par les intervenants spécialisés chargés de la réalisation de la construction de la caserne incendie de Saint-Zotique. De façon plus particulière, les membres du conseil municipal se sont dits majoritairement favorables à la démolition de la caserne incendie existante, dans le respect et pour les motifs apparaissant aux recommandations mentionnées précédemment.

Il fut de plus résolu, lors de telle séance du conseil municipal, qu'en raison des restrictions sanitaires en vigueur empêchant la présence de citoyens à ladite séance, que toute personne intéressée pourra transmettre aux bureaux de la Municipalité, pour lecture et traitement lors de la prochaine séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le mardi 16 février 2021 à 20 heures, ses questions ou commentaires quant au contenu de telle séance, laquelle est accessible pour visionnement à la page d'accueil du site Web de la Municipalité (www.st-zotique.com) ou sous l'onglet « Actualités et avis publics » de tel site.

Ces questions ou commentaires devront concernés uniquement le sujet discuté lors de la séance mentionnée précédemment et être transmis aux bureaux de la Municipalité pour y être reçus au plus tard le mardi 16 février 2021 à 16 heures par la poste ou par courriel aux adresses suivantes :

- Par la poste : Municipalité de Saint-Zotique, 1250, rue Principale, Saint-Zotique (Québec), J0P 1Z0
- Par courriel : dq@st-zotique.com
- En déposant votre document dans la boîte postale située près de la porte d'entrée de l'hôtel de ville.

DONNÉ À SAINT-ZOTIQUE, ce 1^{er} jour du mois de février 2021.



Jean-François Messier,
secrétaire-trésorier et directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Jean-François Messier, secrétaire-trésorier et directeur général de la Municipalité de Saint-Zotique, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le dossier de la caserne incendie de Saint-Zotique à chacun des quatre endroits désignés par le conseil municipal de même que sur le site Web de la Municipalité, en date du 1^{er} février 2021.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 1^{er} jour du mois de février 2021.



Jean-François Messier,
secrétaire-trésorier et directeur général